

“pieuse”, présente à l’entrevue, eut cette réflexion : “Mais, mon petit, il faut être un saint pour s’approcher aussi fréquemment de la Table Sainte !”

C’était alors chose entendue que la “deuxième communion” avait lieu un an après la première ! Pour quelques-uns, c’était un principe intangible.

Tout ceci est bien changé depuis le Décret sur la communion quotidienne.

Seulement, il serait injuste et cruel de priver les enfants de ce privilège de la communion fréquente. Le P. Mazure fait de ce point la seconde partie de son plaidoyer.

L’enfant peut, en effet, être en état de grâce ; il peut avoir une “intention droite”, c’est-à-dire vouloir communier par dévotion, par amour : qui le niera ? Or, ce sont les deux conditions essentielles requises pour la communion fréquente. Il en est d’autres, de convenance : le détachement du péché vénial délibéré ; une soigneuse préparation et une bonne action de grâces.

Pour peu que la mère de l’enfant y prête la main, pour peu qu’elle alimente dans ce petit cœur la ferveur, le désir de plaire à Dieu, on verra la difficulté disparaître ici encore.

Ainsi, tous les jours ou plusieurs fois la semaine, fortifié par la nourriture eucharistique ; élevé, par son influence, à l’école du divin Maître, imprégné du sang si fécond de Jésus, l’enfant croîtra lui aussi en science surnaturelle et en sagesse ; il saura vaincre les obstacles avec d’autant plus de facilité et de constance, que les énergies divines seront plus développées en lui par la réception de ce pain et de ce vin “supersubstancials”.

Peut-on douter qu’un grand nombre de vocations sacerdotales ne doivent se former sous cette chaude influence ; que les chrétiens, grandis par le Pain eucharistique dont leur enfance aura été nourrie, ne soient à la fois plus sincères et plus capables de sacrifice ? Quel bien pour l’Eglise, quels avantages pour la société en résulteraient ! Disons-le coura-geusement : “C’est d’abord par la communion quotidienne d’un grand nombre”, à commencer par les enfants, “que le règne du Sacré Coeur s’établira sur la terre, que la religion catholique atteindra l’apogée de sa gloire ; que la foi, l’espérance et la charité rayonneront dans une éclatante splendeur sur l’univers entier.

On fait des objections. Nous commençons, je crois, par en connaître le détail. Serait-ce témerité d’affirmer, que la plupart proviennent de ce que l’on se place trop exclusivement au point de vue humain, et qu’on laisse dans l’ombre les considérations surnaturelles ? Il ne faut pas oublier que Pie X a un principe d’action : *Instaurare omnia in Christo*. “Dans le Christ”, et par lui, c’est-à-dire par la grâce.